

Catalogue de formation 2017

à destination des fédérations et associations de pêche et de protection des milieux aquatiques

www.ecolaudroit.fr

ÉCOL' AU DROIT,

est un organisme de formation au droit de l'environnement basé en Saône et Loire et déclaré en préfecture de région Bourgogne depuis 2013.

Nos formations sont animées par Mathieu LABRANDE, juriste spécialisé en droit de l'environnement.

Les formations s'axent autour de travaux en ateliers, d'exercices ludiques et d'études de cas offrant une alternance entre la pratique et la théorie et une animation interactive.

Plusieurs niveaux sont proposés: débutant, intermédiaire et confirmé. Aucune base juridique n'est requise.

Les formations ont lieu au choix dans notre centre de formation [La Roche Bleue](#) (La Roche Vineuse – 71) ou dans vos locaux.

Le nombre de participants par formation est limité à 12 afin de répondre au mieux aux attentes et évaluer les acquis au cours de l'intervention.

SOMMAIRE

Agir face à une atteinte à l'environnement	page 3
Participer à une enquête publique	page 4
Contester une décision défavorable à l'environnement	page 5
L'association agréée de protection de l'environnement devant le juge pénal	page 6
Commissionnement des gardes-pêche	page 7
Remise à niveau « police » des gardes-pêche	page 8

AGIR JURIDIQUEMENT FACE À UNE ATTEINTE À L'ENVIRONNEMENT

Contexte

Les bénévoles associatifs sont, malheureusement, trop souvent confrontés à des atteintes à l'environnement (pollutions, destruction d'espèces protégées, remblaiement de zones humides, abandon de déchets, pêche illégale...).

Faute de formation, il n'est pas toujours aisé d'identifier les interlocuteurs compétents pour constater et faire cesser ces troubles.

L'objet de cette formation est de vous donner les clefs pour réagir au plus vite et au mieux face à une infraction environnementale. A l'issue de la formation, les participants maîtriseront les règles de rédaction de la plainte (thématique au choix).

Objectifs pédagogiques

Identifier et articuler les différentes normes environnementales

Pratiquer le Code de l'environnement

Reconnaître les différents acteurs de la police de l'environnement

Distinguer les différentes juridictions

Identifier les éléments nécessaires à la rédaction d'une plainte

Contenu

L'articulation des différents textes en droit de l'environnement

La hiérarchie des normes (Constitution, Charte de l'environnement, traités, directives européennes, lois, règlements, arrêtés...)

Le code de l'environnement

La structure et la manipulation du Code de l'environnement

Les textes en vigueur sur le site Legifrance

Les acteurs de l'environnement

Le rôle de l'agrément pour les associations de protection de l'environnement (conditions, délais, champ territorial et modalités d'obtention, intérêt pour les actions contentieuses)

L'administration déconcentrée de l'environnement (Rôles et pouvoirs des DREAL et DDT)

La police de l'environnement

Les ordres juridictionnels

La distinction entre les juridictions judiciaires et les juridictions administratives

Les juridictions pénales

Le procureur de la République

Son rôle et ses pouvoirs (l'action publique)

Les partenariats entre le procureur de la République et l'association

Le rôle des associations agréées de protection de l'environnement (l'action civile)

Mise en œuvre d'une stratégie contentieuse au sein de l'association

Le dépôt de plainte

La constitution de partie civile

Étude de cas (au choix)

Atteinte au milieu aquatique, pollution industrielle, destruction d'espèce protégée, abandon de déchets, circulation avec des agents motorisés dans les espaces naturels

Niveau

Niveau 1

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.

Durée

3 jours

PARTICIPER À UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

Contexte

L'enquête publique du code de l'environnement est le cadre juridique permettant la prise en compte des intérêts des associations lors d'opérations susceptibles d'affecter l'environnement. Les bénévoles sont ainsi informés et formulent leur avis sur les projets impactant la ressource en eau et les milieux aquatiques.

L'objet de la formation est de vous transmettre les repères pour une participation active et efficace lors de l'enquête publique. La formation est articulée autour d'une étude de cas.

Objectifs pédagogiques

Identifier le champ d'application de l'enquête publique

Analyser le déroulement de l'enquête et intervenir aux moments clefs

Mesurer les devoirs du commissaire enquêteur

Déterminer vos droits lors de l'enquête publique

Contenu

Champ d'application

Les documents et opérations soumis à enquête publique

Opérations ne relevant pas du régime de l'enquête publique

Opérations dispensées d'enquête publique

Déroulement de l'enquête

L'ouverture (autorité compétente, objet, modalités d'organisation, publicité)

Le dossier d'enquête (composition, communication, observations du public)

La clôture

Le commissaire-enquêteur

Les modalités de désignation

La commission d'enquête

Principes d'indépendance et d'impartialité

Prérogatives du commissaire enquêteur

Rapport et conclusions du commissaire-enquêteur

La participation du public

L'accès au dossier d'enquête publique

La communication du dossier d'enquête publique

Les observations et propositions du public

Niveau

Niveau 1

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.

Durée

3 jours

CONTESTER UNE DÉCISION DÉFAVORABLE À L'ENVIRONNEMENT

Contexte

Les propositions associatives préalables à l'adoption d'une décision administrative préjudiciable à l'environnement ne trouvent pas toujours un écho favorable. Malgré l'échec de la concertation et de la participation, les associations peuvent mener à terme leur action protectrice en saisissant les juridictions administratives. Le projet pourra ainsi être annulé et l'environnement préservé.

L'objet de la formation est l'identification des règles de base pour demander l'annulation d'une décision (État ou collectivités territoriales) défavorable à l'environnement.

Les journées de formation s'articuleront autour d'une étude de cas en police de l'eau et des milieux aquatiques.

Objectifs pédagogiques

Identifier et articuler les différentes normes environnementales

Pratiquer le Code de l'environnement

Comparer les grands ordres de juridictions

Distinguer les règles relatives aux recours

Déterminer les éléments pour engager un recours

Contenu

La distinction des deux grands ordres de juridictions

Les juridictions judiciaires (civiles et pénales)

Les juridictions administratives (Tribunal administratif, Cour administrative d'appel, Conseil d'Etat)

Les différents types de recours administratifs

Le recours en annulation: le recours pour excès de pouvoir

Le recours de plein contentieux

Les référés

Les règles relatives au recours

La forme de la requête, les délais, les conditions

La recevabilité de l'action des associations

L'objet statutaire, l'organe décisionnaire, la compétence pour ester en justice

Étude de cas en police de l'eau et des milieux aquatiques

Niveau

Niveau 1

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.

Durée

3 jours

L'ASSOCIATION AGRÉÉE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DEVANT LE JUGE PÉNAL

Contexte

L'association, lorsqu'elle constate une atteinte à l'environnement, informe le procureur de la République de ces faits par une plainte. Le magistrat peut décider de donner suite à cette plainte en engageant des poursuites à l'égard de l'auteur présumé de l'infraction.

L'association pourra ainsi demander la réparation de son préjudice dans le cadre d'une constitution de partie civile.

L'objet de cette formation est de vous donner les clés pour intervenir devant les juridictions pénales dans le cadre d'une constitution de partie civile. A l'issue de la formation, les participants maîtriseront les règles relatives à la rédaction d'une constitution de partie civile.

Objectifs pédagogiques

Identifier les textes relatifs à la recevabilité de l'action en justice de l'association

Distinguer les éléments contenus dans la constitution de partie civile

Contenu

Les différentes formes de constitution de partie civile

La plainte avec constitution de partie civile

La constitution de partie civile devant le juge pénal

La recevabilité de l'action en justice de l'association agréée

Le principe juridique

Le régime dérogatoire des associations agréées de protection de l'environnement

L'organe statutaire compétent pour ester en justice

Le contenu des statuts

La délibération de l'organe compétent

Le représentant en justice de l'association

Le contenu de la constitution de partie civile

Les éléments relatifs à l'action publique

Le préjudice de l'association

Le mode de réparation du préjudice

Etude de cas (au choix)

Pollution des eaux, non respect de la loi sur l'eau

Niveau

Niveau 2

Les participants à cette formation doivent avoir suivi la formation « Agir face à une atteinte à l'environnement »

Durée

3 jours

COMMISSIONNEMENT DES GARDES-PÊCHE PARTICULIERS

Contexte

Les associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques et les fédérations départementales des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique peuvent commissionner des gardes-pêche particuliers si elles détiennent effectivement des droits de pêche. Ces gardes assurent la surveillance des droits de pêche, et sont dotés pour cela du pouvoir d'établir des procès-verbaux d'infraction.

Objectifs pédagogiques

Remplir les conditions d'aptitude technique exigées pour exercer les fonctions de garde-pêche particulier

Contenu

Notions juridiques de base

- Le droit et ses sources
- La hiérarchie des normes
- Les principes de la codification

L'infraction pénale

Définition et caractérisation de l'infraction pénale ; catégories d'infractions ; sanctions

La justice

- Les différents tribunaux et leur rôle
- Les acteurs de la justice pénale

La police judiciaire

- Composition, missions et direction
- Place des gardes particuliers dans la chaîne judiciaire
- Le traitement judiciaire des infractions
- Le rôle du parquet

Compétences et pouvoirs des gardes particuliers

- Effets attachés au commissionnement et à l'assermentation
- Compétence territoriale/matérielle
- Devoirs et limites des pouvoirs de police des gardes particuliers
- Exercices de qualification d'infractions

Les règles du contrôle de police dans les espaces naturels

Comportement, présentation et communication du garde dans l'exercice de ses missions de police

La constatation des infractions

- Rédaction de l'amende forfaitaire (ou timbre -amende)
- Principes de rédaction du procès -verbal de constatation d'infraction

Notions spécifiques

- Notions d'écologie appliquées à la protection et à la gestion des milieux naturels aquatiques et à ses ressources piscicoles
- La réglementation de la pêche en eau douce
- Les connaissances halieutiques nécessaires à l'exercice des fonctions de garde-pêche particulier
- Les conditions de régulation des espèces classées nuisible

Niveau

Niveau 1

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.

Durée

5 jours

REMISE À NIVEAU POLICE DES GARDES-PÊCHE PARTICULIERS

Contexte

Les gardes-pêche particuliers assurent la surveillance des droits de pêche, et sont dotés pour cela du pouvoir d'établir des procès-verbaux d'infraction.

Cette formation permettra de revoir les pratiques et intégrer les évolutions réglementaires.

Objectifs pédagogiques

Remise à jour des connaissances à destination des gardes-pêche particuliers commissionnés et assermentés

Contenu

La justice pénale

- L'infraction pénale
- Les juridictions pénales
- Le procureur de la République
- La place du garde-pêche dans la police judiciaire

Missions de police des gardes-pêche particuliers

- Cadre d'exercice de la police de la pêche
- Compétences matérielles et territoriales des gardes-pêche

La constatation des infractions par les gardes-pêche particuliers

- Rappel des textes qui prévoient et répriment les infractions
- Exercices de qualification d'infractions

La procédure de l'amende forfaitaire (timbre-amende)

- Conditions d'utilisation de l'amende forfaitaire, effets, règles de procédure, principes de base de rédaction
- Exercices de remplissage d'un timbre-amende

Le procès -verbal

- Le procès-verbal de constatation d'infraction : règles de rédaction, contenu, modalités de transmission
- Rédaction de procès-verbal

Niveau

Niveau 2

Être commissionné et assermenté garde-pêche particulier

Durée

3 jours